



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Patrick Dumas, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Cyril Aubanel, Chantal Licari représentée par Francette Maillet, Marie Ménard, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Est nommée secrétaire de séance : Francette MAILLET.

A l'ouverture du conseil municipal le maire accorde la parole à Madame Bouis. Après lecture, son texte est annexé au compte rendu du conseil municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Novembre 2019 est approuvé avec 13 voix pour et 3 abstentions (Bouis, Dumas et Remond).

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 : Aucune décision à prendre.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes de gestion de la Trésorière de Saint AMBROIX exercice 2019 : budgets communal, eau et assainissement, lotissement, site industriel,

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la trésorerie de St Ambroix, il commence par le budget communal 2019, le Budget 2019 en eau et assainissement, le budget 2019 Lotissement et enfin le budget 2019 Site Industriel.

-Le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif de la commune.

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2019 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture excédentaire de 45 286,95 € soit :

En section d'investissement un déficit de 58 691,68 €

Section de fonctionnement un excédent de 103 978,66 €

-Le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif en eau et assainissement.

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2019 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture excédentaire de 90 918,70 € soit :

En section d'investissement un excédent de 87 195,94 €

Section de fonctionnement un excédent de 3 722,76 €

-Compte de gestion 2019 Lotissement

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2019 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture déficitaire de 215 996,38 € soit :

En section d'investissement un déficit de 204 489,55 €

Section de fonctionnement un déficit de 11 506,83 €

- Compte de gestion 2019 Budget Site Industriel

Les résultats budgétaires du compte de gestion de l'exercice 2019 sont joints en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de la trésorière, arrêté au solde de clôture déficitaire de 3976,00 € soit :

En section d'investissement un déficit de 0,00 €.

Section de fonctionnement un excédent de 3976,00 €.

Les comptes de gestions sont votés à l'unanimité par le conseil municipal pour tous les budgets

2. Comptes administratifs du Maire exercice budgétaire 2019 : budgets communal, eau et assainissement, lotissement, site industriel,

Monsieur le Maire laisse la présidence pour ce point à Jean-Louis Bertrand après accord du Conseil. Jean-Louis Bertrand prend la parole et présente les comptes administratifs du Maire exercice budgétaire 2019, de la commune, en eau et assainissement, lotissement et site industriel, ,

Compte administratif de la commune - Année 2019

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	1 363 101,85 €	1 718 044,99 €
	1 304 410,17 €	1 822 023,62 €
2019	-58 691,68 €	103 978,63 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2019, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M Jean-Louis BERTRAND, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre (Bouis, Dumas, Remond), ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2019 de la commune

Compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement - Année 2019

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2019, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M Jean-Louis BERTRAND, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contre (Bouis, Dumas, Remond), ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2019 de l'eau et l'assainissement de la commune.

Compte administratif du lotissement - Année 2019

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		304 489,55 €	11 506,83 €
Recettes nettes		100 000,00 €	0,00 €
Résultat	2019	-204 489,55 €	-11 506,83 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2019, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M Jean-Louis BERTRAND, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Bouis, Dumas, Remond). ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement de la commune.

Compte administratif du Site Industriel - Année 2019

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		304 489,55 €	11 506,83 €
Recettes nettes		100 000,00 €	0,00 €
Résultat	2019	-204 489,55 €	-11 506,83 €

Il s'agit de l'ensemble des mandats et des titres émis ayant trait au seul exercice 2019, y compris le résultat de

fonctionnement de l'année antérieure affecté en investissement (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé).

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M Jean-Louis BERTRAND, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions. ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2019 du Site Industriel,

Patrick Dumas intervient plusieurs fois afin qu'on lui éclaircisse les comptes de charges, notamment sur les charges 6226, demande le détail des honoraires, l'état des recettes, si les études pour le PLU sont abandonnées et caduques, il demande également les Restes à Percevoir.

Florence Bouis, demande également des précisions sur les dépenses d'équipements des services techniques, Jacques Navarro énumère le matériel acheté en 2019. Elle indique que tout n'est pas indiqué et demande à combien s'élève le marché de la salle polyvalente à ce jour ?

Patrick Dumas demande que soit précisé, qu'il considère que les comptes sont justes mais insincères.

3. Affectation des résultats 2019, pour le budget de la commune

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget de la commune.

Constate un résultat de clôture « fonctionnement » de:

Résultat 2019 :	103 978, 63 €	
Résultat reporté 2018:	546 191, 66 €	soit un excédent de 650 170, 29 €

Constate un résultat de clôture investissement de

Résultat 2019 :	- 58 691, 68 €	
Résultat reporté 2018	-55 360, 53 €	soit un déficit de 114 052, 21 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, vote à l'unanimité,

d'affecter au 1068 - section d'investissement - Recettes	114 052, 21 €
--	---------------

Le conseil vote à l'unanimité,

4. Annulation de Factures en eau,

Monsieur le Maire présente l'annulation des factures en eau pour un montant de 1305,50 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'annulation des factures.

5. Convention de Servitudes ENEDIS,

Lionel Beaufiles présente au Conseil une proposition de convention avec ENEDIS permettant l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Pour ce faire les travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter la propriété communale sur les parcelles n°C1158-C1169-C1161-AD134-AD139 afin de faire passer un câble électrique souterrain dans une bande de 3 mètres de large, dans 3 canalisations souterraines sur une longueur totale de 280 mètres ainsi que ses accessoires, d'établir des bornages, effectuer l'élagage sur les desdites parcelles qui concernent 3 postes (Le Sanguinet, Perret, Cité Borie).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

6. Demande de subvention « Amende de Police »,

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal un projet d'aménagements routiers utiles à la sécurité routière, résultant de produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Les aménagements concernent la mise en sécurité de la rue de la Cèze (départementale 244) ainsi que l'Avenue Pasteur de Gammal, et la rue des Cheminots en « zone industrielle », avec l'installation de chicanes, panneaux, marquages au sol et écluses.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

7. Salle polyvalente : Marché de travaux des devis sur l'électricité et le chauffage (sans vote)

Le maire présente le marché des travaux d'électricité et de chauffage de la salle polyvalente. N'ayant pas de devis correspondant au marché. Le conseil ne peut délibérer.

8. Enlèvements des déchets aux abords du stade : points techniques et financier sans vote

Monsieur le Maire présente la facture et le montant de l'enlèvement des 2500 tonnes de déchets aux abords du stade. C'est un poids financier important à supporter pour la commune.

Questions diverses (sans vote).

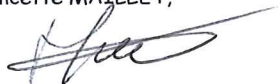
Monsieur Agniel intervient sur les impayés en eau sur la commune.

Information nomination d'un garde particulier sans rémunération portée avec la commune de Robiac Rochessadoule.

La séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance,

Francette MAILLET,



Karine Abderrhamann,

Jean-Louis Bertrand

Coralie Damay

Georgette Mazon

Josiane Supron.

Le Maire,

Georges Adryancyk-Perrier,

Dominique Agniel,

Florence Bouis,

Patrick Dumas

Jacques Navarro,



Lionel Beaufiles

Sylvain CIVIDINO

Nathalie Mauchand,

Valérie Remond

Intervention au conseil du 11 février 2020.

Lors du dernier conseil, nous avons eu droit à une longue aparté de Messieurs BEAUFILS et AGNIEL au cours de laquelle nous avons entendu des accusations, des mises en garde et des allégations non fondées.

Je souhaite aujourd'hui y répondre.

Vous êtes revenus sur la signature du contrat avec Suez, cela fait 6 ans que l'on entend le même discours, 6 années que vous avez eu à votre disposition pour faire évoluer la situation et nous en sommes toujours au même point. Beaucoup d'énergie dépensée à entretenir des reproches sur vos prédécesseurs mais très peu à vous remettre en question.

Pour rappel, il fallait remédier à une gestion de la facturation devenue obsolète et le choix du maire DUMAS a été validé par le conseil de l'époque y compris la minorité, le parc des compteurs d'eau a été mis à jour et upgradé. Cela a donc fortement contribué aux chiffres que vous êtes fiers d'afficher aujourd'hui concernant le rapport du volume d'eau facturé sur le volume total distribué. Cette décision a donc été prise dans le bon sens et les lacunes du contrat auraient peut-être pu être renégociées au cours de ce mandat ?

J'espère que vous êtes capables d'autant d'autocritique face au bilan de ce mandat car la prochaine équipe aura très certainement à regretter de vos décisions et actions surtout lorsque les arguments manquent.

Il a été clamé également « Rien n'a été fait pendant 80 ans » (concernant les réseaux eau et assainissement) Une accusation grave et complètement infondée lancée dans cette salle de conseil, ici même où ont siégé avant vous des hommes et des femmes qui ont donné de leur temps et mis en œuvre leurs compétences pour gérer les biens communaux. J'ai ici la liste des immobilisations (investissements) en cours d'amortissement concernant l'eau et l'assainissement. Le total s'élève à plus de 5 millions d'euros (c'est bien sûr sans compter sur ce qui a déjà été amortit et qui de ce fait est sorti de la liste). On y trouve bien sûr de nombreux travaux sur les réseaux et installations. Rappelons-nous quand même que chaque tranche de travaux représente des sommes assez conséquentes et que les équipes précédentes connaissaient également des contraintes budgétaires. Vous n'avez pas l'exclusivité de cette circonstance. Si on regarde dans cette liste ce que vous avez réalisé sous ce mandat je ne pense pas qu'il y ait de quoi s'enorgueillir plus que les mandatures précédentes. J'admets toutes fois que vous vous êtes attaqué au réseau d'assainissement de la partie Molières en état plus que vétuste. Merci les inondations.

Je pense qu'il aurait été plus souhaitable de concentrer votre énergie sur ce que vous allez laisser à vos successeurs plutôt qu'à se lamenter sur ce dont vous avez hérité. En effet, la situation n'est guère plus glorieuse aujourd'hui qu'à votre

arrivée et tout n'est pas imputable à ce qu'il s'est passé avant vous, nous verrons cela tout à l'heure avec les comptes administratifs.

Cela fait 2 fois que je suis interpellée et menacée en conseil pour un article que j'ai écrit et je vous épargne les propos tenus en d'autres lieux sous fond alcoolisé. Je tiens tout de même à rappeler à M BEAUFILS que même si le droit français est loin d'avoir été précurseur en la matière, de nos jours le compagnon d'une femme n'est pas son tuteur, il n'est donc nullement de son ressort de m'interdire de dire ou faire quoique ce soit, quand bien même l'envie l'en prendrait.

Il m'est reproché dans cet article d'avoir parler d'incompétence, la phrase exacte utilisée est « ... des élus qui ne maîtrisent pas cette réglementation sensible. » Il me semble, au vu de la situation qu'elle est plutôt correcte, car dans ce cas bien précis, si on ne parle pas de défaut, de lacune de la part des donneurs d'ordres alors on se doit de parler de volonté délictuelle avérée, prise en pleine conscience ou non des risques et des conséquences encourues, est-ce le cas ? N'ayant pas la prétention de faire mieux que les services judiciaires qui enquêtent à ce sujet, je ne me serais pas permis une telle accusation, préférant vous laisser le bénéfice du doute, n'en déplaise à votre égo.

Je m'étonne de votre susceptibilité à ce sujet et du manque de mise en perspective du rôle de chacun dans cette histoire. Le coupable de la situation est-il le transcripteur des propos tenus ou celui qui tient ces propos ? est-ce l'auteur d'un article qui relate des faits ou les protagonistes qui ont menés à cette situation ? est-il plus grave à votre sens que les gens soient au courant de la situation, que la situation elle-même ? Pensez-vous-qu'en les passant sous silence, les conséquences seront moins lourdes pour la commune ? Je pense qu'en tant qu'élus nous avons un devoir de transparence et d'honnêteté envers la population.

Je terminerai donc en désavouant la conduite d'élus qui se permettent de tant malmenager les valeurs fondamentales d'une démocratie, en ce lieu institutionnel qu'est la salle de conseil, en insultant un secrétaire de séance qui remplit consciencieusement sa mission, en menaçant un autre élu pour avoir relaté des réalités, en dénigrant ouvertement le travail des employés municipaux, en manquant de respect envers le travail des autres élus, en énonçant des fausses vérités.

Et bien sûr tout cela résumé en compte rendu par une simple phrase « une discussion animée commence lors de ce point » Pour résumer 20 min de propos c'est un peu court.

Je demande que cette intervention soit jointe en annexe au compte rendu du conseil de ce soir. Je vous en ferai passer une copie dès demain.

Merci M le Maire de m'avoir permis de m'exprimer. Florence BOUIS